



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DES SPORTS, DE LA JEUNESSE, DE L'ÉDUCATION POPULAIRE
ET DE LA VIE ASSOCIATIVE
DIRECTION RÉGIONALE DE LA JEUNESSE, DES SPORTS ET DE LA COHESION SOCIALE AQUITAINE

ARRÊTÉ PORTANT ATTRIBUTION DU BREVET PROFESSIONNEL DE LA JEUNESSE, DE L'ÉDUCATION POPULAIRE ET DU SPORT

La ministre des sports, de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative,

Vu le code de l'éducation et, notamment, les articles L 335.5 et L 335.6 ;

Vu le code du travail et, notamment, l'article L 900-1,

Vu le code du sport,

Vu le décret N° 2009-1484 du 3 décembre 2009 relatif aux directions départementales interministérielles,

Vu le décret N° 2009-1540 du 10 décembre 2009 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale,

Vu le décret n° 2010-1582 du 17 décembre 2010 relatif à l'organisation et aux missions des services de l'État dans les départements et les régions d'outre mer, à Mayotte et à Saint Pierre et Miquelon,

Vu l'arrêté du 08/11/2010 portant création de la spécialité Activités aquatiques et de la natation du BPJEPS,

Vu le procès verbal établi à l'issue de la délibération du jury le 19-juin-2013,

ARRÊTE

Article 1^{er}.- Le brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport, spécialité Activités aquatiques et de la natation est attribué aux personnes dont les noms suivent :

N° du diplôme	Genre, nom et prénom Date et lieu de naissance
BP 033 13 0329	Monsieur CHABOZ Jean-François 03/08/1971 DAX 40
BP 033 13 0330	Monsieur CHIARINELLI Thibault 09/10/1990 PORTO-VECCHIO
BP 033 13 0331	Monsieur COLAS Kevin 19/09/1988 SAINT MAURICE 94
BP 033 13 0332	Monsieur DESQUEYROUX MICHAEL 24/03/1985 BORDEAUX 33
BP 033 13 0333	Monsieur FAURE Pierre-Edouard 14/01/1990 PERIGUEUX 24
BP 033 13 0334	Madame FENIOU LEA 17/06/1994 SABLAT LA CANEDA (33)
BP 033 13 0335	Monsieur FERNANDES DAMIEN 08/06/1989 PESSAC 33



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DES SPORTS, DE LA JEUNESSE, DE L'ÉDUCATION POPULAIRE
ET DE LA VIE ASSOCIATIVE
DIRECTION RÉGIONALE DE LA JEUNESSE, DES SPORTS ET DE LA COHESION SOCIALE AQUITAINE

N° du diplôme	Genre, nom et prénom	Date et lieu de naissance
BP 033 13 0336	Monsieur FONNICOLA Aimeric	31/03/1991 BAR LE DUC 55
BP 033 13 0337	Monsieur FOS Robin	02/10/1993 PESSAC 33
BP 033 13 0338	Monsieur GEORGES Aymeric	11/03/1990 STRASBOURG 67
BP 033 13 0339	Madame GRILLIERE Marion	24/01/1991 CAMBRAI (59)
BP 033 13 0340	Monsieur MACHEROUX Kévin	13/11/1989 BORDEAUX 33
BP 033 13 0341	Monsieur MALIS MEUNIER PIO LOUP	14/09/1992 BORDEAUX 33
BP 033 13 0342	Monsieur M'HAMEDI Farid	23/05/1985 BORDEAUX 33
BP 033 13 0343	Monsieur MIQUEL Adrien	18/09/1990 AGEN 47
BP 033 13 0344	Monsieur PAPON Claude	28/08/1991 BORDEAUX 33
BP 033 13 0345	Monsieur SERENO Nicolas	27/11/1991 SANTIAGO DU CHILI 99
BP 033 13 0346	Monsieur SIAUT Antoine	13/02/1988 LANGON 33
BP 033 13 0347	Madame STRUZIK Julie	27/06/1982 SAINT QUENTIN 2

Article 2.- Le directeur régional de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale d'Aquitaine est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à BRUGES
Le 19 juin 2013

**P/Le Directeur Régional de la Jeunesse, des Sports
et de la Cohésion sociale d'Aquitaine**
L'Inspecteur,


Nicolas MARTY



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DES SPORTS, DE LA JEUNESSE, DE L'ÉDUCATION POPULAIRE
ET DE LA VIE ASSOCIATIVE
DIRECTION RÉGIONALE DE LA JEUNESSE, DES SPORTS ET DE LA COHESION SOCIALE AQUITAINE

ARRÊTÉ PORTANT ATTRIBUTION DU BREVET PROFESSIONNEL DE LA JEUNESSE, DE L'ÉDUCATION POPULAIRE ET DU SPORT

La ministre des sports, de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative,

Vu le code de l'éducation et, notamment, les articles L 335.5 et L 335.6 ;

Vu le code du travail et, notamment, l'article L 900-1,

Vu le code du sport,

Vu le décret N° 2009-1484 du 3 décembre 2009 relatif aux directions départementales interministérielles,

Vu le décret N° 2009-1540 du 10 décembre 2009 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale,

Vu le décret n° 2010-1582 du 17 décembre 2010 relatif à l'organisation et aux missions des services de l'État dans les départements et les régions d'outre mer, à Mayotte et à Saint Pierre et Miquelon,

Vu l'arrêté du 08/11/2010 portant création de la spécialité Activités aquatiques et de la natation du BPJEPS,

Vu le procès verbal établi à l'issue de la délibération du jury le 19-juin-2013,

ARRÊTE

Article 1^{er}.- Le brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport, spécialité Activités aquatiques et de la natation est attribué aux personnes dont les noms suivent :

N° du diplôme	Genre, nom et prénom Date et lieu de naissance
BP 033 13 0348	Monsieur BARRAUD Julien 21/01/1987 STE FOY LA GRANDE (33)
BP 033 13 0349	Monsieur CIEUTAT David 29/07/1979 TARBES (65)
BP 033 13 0350	Monsieur FAURE Frédéric 29/11/1977 PERIGUEUX (24)
BP 033 13 0351	Monsieur GARCIA Vincent 19/03/1981 PAU (64)
BP 033 13 0352	Monsieur GRANGE Nicolas 12/07/1984 EPINAL (88)
BP 033 13 0353	Monsieur LEROUGE Jérémy 18/03/1991 LA TESTE DE BUCH (33)



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

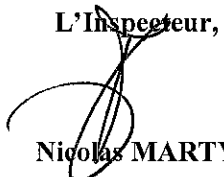
MINISTÈRE DES SPORTS, DE LA JEUNESSE, DE L'ÉDUCATION POPULAIRE
ET DE LA VIE ASSOCIATIVE
DIRECTION RÉGIONALE DE LA JEUNESSE, DES SPORTS ET DE LA COHESION SOCIALE AQUITAINE

N° du diplôme	Genre, nom et prénom Date et lieu de naissance
BP 033 13 0354	Monsieur MENU Franck 24/11/1988 BORDEAUX (33)
BP 033 13 0355	Monsieur MENVIELLE Yoann 03/06/1990 BORDEAUX (33)
BP 033 13 0356	Madame SCHUTZ Caroline 09/10/1984 CHARENTON LE PONT (94)

Article 2.- Le directeur régional de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale d'Aquitaine est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à BRUGES
Le 19 juin 2013

**P/Le Directeur Régional de la Jeunesse, des Sports
et de la Cohésion sociale d'Aquitaine
L'Inspecteur,**



Nicolas MARTY



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DES SPORTS, DE LA JEUNESSE, DE L'ÉDUCATION POPULAIRE
ET DE LA VIE ASSOCIATIVE
DIRECTION RÉGIONALE DE LA JEUNESSE, DES SPORTS ET DE LA COHESION SOCIALE AQUITAINE

ARRÊTÉ PORTANT ATTRIBUTION DU BREVET PROFESSIONNEL DE LA JEUNESSE, DE L'ÉDUCATION POPULAIRE ET DU SPORT

La ministre des sports, de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative,

Vu le code de l'éducation et, notamment, les articles L 335.5 et L 335.6 ;

Vu le code du travail et, notamment, l'article L 900-1,

Vu le code du sport,

Vu le décret N° 2009-1484 du 3 décembre 2009 relatif aux directions départementales interministérielles,

Vu le décret N° 2009-1540 du 10 décembre 2009 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale,

Vu le décret n° 2010-1582 du 17 décembre 2010 relatif à l'organisation et aux missions des services de l'État dans les départements et les régions d'outre mer, à Mayotte et à Saint Pierre et Miquelon,

Vu l'arrêté du 08/11/2010 portant création de la spécialité Activités aquatiques et de la natation du BPJEPS,

Vu le procès verbal établi à l'issue de la délibération du jury le 19-juin-2013,

ARRÊTE

Article 1^{er}.- Le brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport, spécialité Activités aquatiques et de la natation est attribué aux personnes dont les noms suivent :

N° du diplôme	Genre, nom et prénom Date et lieu de naissance
BP 033 13 0357	Monsieur BATAILLE Vincent 10/02/1993 BAYONNE 64
BP 033 13 0358	Monsieur COLOMBANO Kevin 23/12/1992 BRUGES 33
BP 033 13 0359	Madame DETON Sandra 17/05/1988 SAINT-DIZIER 52
BP 033 13 0360	Monsieur DOYHENARD Thomas 06/04/1990 BAYONNE 64
BP 033 13 0361	Monsieur HUC Nicolas 30/03/1973 COUTANCES 50
BP 033 13 0362	Monsieur LAGIER Cédric 20/09/1985 BAYONNE 64



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DES SPORTS, DE LA JEUNESSE, DE L'ÉDUCATION POPULAIRE

N° du diplôme **Genre, nom et prénom** **Titre** **Date et lieu de naissance**
DIRECTION RÉGIONALE DE LA JEUNESSE, DES SPORTS ET DE LA COHESION SOCIALE AQUITAINE


BP 033 13 0363	Monsieur MOMMER Franck 21/05/1983 PAU 64
BP 033 13 0364	Monsieur PARPALEIX CASTETS Félix 22/12/1987 NOGENT-SUR-MARNE 94
BP 033 13 0365	Monsieur RIBAUTE Mathieu 29/01/1988 BAYONNE 64
BP 033 13 0366	Madame VANLERBERGHE Faustine 21/11/1987 LILLE 59
BP 033 13 0367	Monsieur VERMOT Didier 28/05/1966 TOULOUSE 31
BP 033 13 0368	Madame VIVANCO Eztitxu 31/01/1993 BAYONNE 64

Article 2.- Le directeur régional de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale d'Aquitaine est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à BRUGES

Le 19 juin 2013

**P/Le Directeur Régional de la Jeunesse, des Sports
et de la Cohésion sociale d'Aquitaine
L'Inspecteur,**



Nicolas MARTY

SRS PAU



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DES SPORTS, DE LA JEUNESSE, DE L'ÉDUCATION POPULAIRE
ET DE LA VIE ASSOCIATIVE
DIRECTION RÉGIONALE DE LA JEUNESSE, DES SPORTS ET DE LA COHESION SOCIALE AQUITAINE

ARRÊTÉ PORTANT ATTRIBUTION DU BREVET PROFESSIONNEL DE LA JEUNESSE, DE L'ÉDUCATION POPULAIRE ET DU SPORT

La ministre des sports, de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative,

Vu le code de l'éducation et, notamment, les articles L 335.5 et L 335.6 ;

Vu le code du travail et, notamment, l'article L 900-1,

Vu le code du sport,

Vu le décret N° 2009-1484 du 3 décembre 2009 relatif aux directions départementales interministérielles,

Vu le décret N° 2009-1540 du 10 décembre 2009 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale,

Vu le décret n° 2010-1582 du 17 décembre 2010 relatif à l'organisation et aux missions des services de l'État dans les départements et les régions d'outre mer, à Mayotte et à Saint Pierre et Miquelon,

Vu l'arrêté du 08/11/2010 portant création de la spécialité Activités aquatiques et de la natation du BPJEPS,

Vu le procès verbal établi à l'issue de la délibération du jury le 19-juin-2013,

ARRÊTE

Article 1^{er}.- Le brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport, spécialité Activités aquatiques et de la natation est attribué aux personnes dont les noms suivent :

N° du diplôme	Genre, nom et prénom Date et lieu de naissance
BP 033 13 0369	Madame ADALBERON Valérie 10/08/1976 ST POL SUR MER 59
BP 033 13 0370	Monsieur BOCQUET Jérôme 07/02/1977 FRÉJUS 83
BP 033 13 0371	Monsieur BORDENAVE Maxime 29/03/1992 PAU 64
BP 033 13 0372	Monsieur HOURTICQ Pierre 13/03/1988 OLORON SAINTE MARIE 64
BP 033 13 0373	Madame JACQUART Céline 31/03/1991 PARIS 75
BP 033 13 0374	Monsieur KOEHLER Vivien 02/04/1988 BIARRITZ 64
BP 033 13 0375	Monsieur LAHERRERE Jonathan Simon 17/07/1985 ORTHEZ 64



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DES SPORTS, DE LA JEUNESSE, DE L'ÉDUCATION POPULAIRE
ET DE LA VIE ASSOCIATIVE
DIRECTION RÉGIONALE DE LA JEUNESSE, DES SPORTS ET DE LA COHESION SOCIALE AQUITAINE

N° du diplôme	Genre, nom et prénom Date et lieu de naissance
BP 033 13 0376	Monsieur LOPEZ Frédéric 15/10/1969 PAU 64
BP 033 13 0377	Monsieur MARTIN Laurent 27/07/1968 LYON 69
BP 033 13 0378	Madame MOLINA Elodie 16/08/1990 PERPIGNAN 66
BP 033 13 0379	Madame PENA Benjamin 31/01/1988 BIARRITZ 64
BP 033 13 0380	Monsieur PIERRE Sylvain 08/03/1977 LE MANS 72
BP 033 13 0381	Monsieur REYNAERT Karl 03/03/1989 TARBES 65
BP 033 13 0382	Monsieur SOUSBIE Laurent 14/09/1977 MONT DE MARSAN 40

Article 2.- Le directeur régional de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale d'Aquitaine est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à BRUGES

Le 19 juin 2013

P/Le Directeur Régional de la Jeunesse, des Sports
et de la Cohésion sociale d'Aquitaine

L'Inspecteur,

Nicolas MARTY